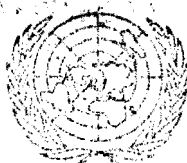


ATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



A

PROVISOIRE

A/C.1/PV.717

15 novembre 1954

FRANCAIS

Neuvième session

PREMIERE COMMISSION

COMTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA SEPT CENT CIN-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Siège à New-York,
le lundi 15 novembre 1954, à 15 heures.

Président :

M. URRUTIA

(Colombie)

Coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie
atomique à des fins pacifiques: rapport présenté par les
Etats-Unis d'Amérique [Point 67 de l'ordre du jour] (suite)

Déclarations faites par :

M. Moe (Norvège), M. Lodge (Etats-Unis d'Amérique),
M. Cooke (Argentine), M. de la Colina (Mexique).

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de
cette séance, sera publié en document rétrotypé, portant le symbole A/C.1/SR.717.
Les délégations pourront y apporter les corrections qu'elles jugeront bon et
dont il sera tenu compte dans la rédaction définitive qui paraîtra en volume
imprimé.

54-30570

COOPERATION INTERNATIONALE POUR L'UTILISATION DE L'ENERGIE ATOMIQUE A DES FINS PACIFIQUES : RAPPORT PRESENTE PAR LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE /Point 67 de l'ordre du jour/ (suite)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Voici, tout d'abord, la liste des orateurs telle qu'elle se présentait aujourd'hui à 13 heures, au moment où elle a été close : Norvège, Etats-Unis, Argentine, Mexique, Royaume-Uni, Tchécoslovaquie, Bolivie, Liban, République socialiste soviétique d'Ukraine, Birmanie, Paraguay, République socialiste soviétique de Biélorussie, République Dominicaine, Panama, Pologne, Inde et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Avec l'accord des délégations devant prendre la parole cet après-midi, le Secrétaire général va maintenant nous faire une déclaration.

Le SECRETAIRE GENERAL (interprétation de l'anglais) : Lorsque, le 25 septembre, l'Assemblée générale a inscrit à son ordre du jour le point intitulé "Coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques", proposé par la délégation des Etats-Unis d'Amérique, il a été clairement reconnu que toute mesure prise dans ce sens ferait peser sur les Nations Unies des responsabilités nouvelles.

Le 29 septembre, j'ai nommé un Comité interne du Secrétariat chargé d'étudier, à titre préparatoire, d'une part les méthodes de procédure et d'organisation d'une conférence scientifique devant être tenue au printemps 1955, ainsi que le rôle qui incomberait à cet égard au Secrétariat, et d'autre part les rapports éventuels entre les Nations Unies et une agence internationale créée pour s'occuper des questions de l'énergie atomique, sous l'égide des Nations Unies.

Le Comité du Secrétariat a étudié les divers aspects de cette tâche. Le 1er novembre, ici même, mention a été faite des travaux entrepris par le Secrétariat dans ce sens, et l'on a demandé si le Secrétaire général pourrait mettre ces études à la disposition des membres de la Commission. En réponse, j'ai indiqué qu'un résumé de ces études serait préparé et distribué à la Commission. Ce résumé contiendrait, ai-je précisé, essentiellement des renseignements d'ordre juridique, ainsi que des précisions sur l'organisation constitutionnelle.

Ce résumé vous a été distribué aujourd'hui. Vous constaterez qu'il n'appelle guère de commentaires et je m'abstiendrai donc d'en faire. Il s'agit d'un exposé de fait qui passe en revue rapidement les précédents existant en ce qui concerne

la création de nouveaux organismes dans le cadre des Nations Unies ainsi que leurs rapports avec l'Organisation. En annexe, un certain nombre de notes relatives à la conférence scientifique sont exposées. Je vous signale tout particulièrement les trois paragraphes non numérotés qui suivent le paragraphe 37 du résumé, car ils pourront être utiles aux membres de la Commission pour se faire une opinion sur les indications données dans les sections précédentes.

La question essentielle qui se pose dans la création de l'agence est de savoir s'il existe des précédents quant à la forme de l'organisme et à ses relations, susceptibles de nous indiquer la voie d'une solution satisfaisante. On peut en douter et conclure qu'il sera nécessaire d'envisager une forme nouvelle et un nouveau genre de relations afin de faire face d'une manière appropriée aux exigences d'une situation sans précédent.

Si je puis me permettre d'exprimer une opinion personnelle, je dirai que les nécessités de la situation entièrement nouvelle à laquelle nous devons faire face appellent des méthodes dégagées des traditions. Par conséquent, si utiles qu'ils puissent être, les précédents ne doivent nullement être considérés comme concluants ou obligatoires, ou même comme devant être pris comme des modèles qu'il suffirait de mettre au point.

Il me semble, en conclusion, qu'en recourant à des méthodes pratiques orientées dans un sens nouveau et sans se laisser entraver par des précédents, on peut trouver une solution tout à fait satisfaisante au problème qui se pose.

M. MOE (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation, comme nombre d'autres, tient tout d'abord à remercier le Président des Etats-Unis de l'offre généreuse qu'il a faite dans son discours du mois de décembre dernier. Ma délégation tient également à remercier la délégation des Etats-Unis de l'initiative qu'elle a prise et qui nous a conduits à étudier cette question. Nous sommes aussi très reconnaissants aux sept Puissances qui nous ont présenté un projet de résolution contenant une esquisse de la procédure à suivre dans l'avenir.

A la base de toutes les activités humaines modernes, on trouve l'énergie. L'industrie, qui produit l'acier pour nos chemins de fer et nos ponts, l'aluminium pour nos avions et nos maisons, les textiles pour nos vêtements et les matières plastiques pour maints usages, a besoin d'un facteur décisif : l'énergie. Lorsqu'on réfléchit aux effets possibles de la libération de l'énergie atomique, on ne peut douter que cette découverte ne soit destinée à avoir une répercussion profonde sur une civilisation reposant sur l'énergie. Il s'offre ainsi un domaine où la collaboration internationale est aussi nécessaire qu'opportune. Permettez-moi de mentionner quelques raisons.

Nous ne savons pas à quel rythme l'énergie atomique se développera, mais il est évident qu'un développement complet aura un effet très puissant sur la structure industrielle et sur la répartition géographique mondiale de l'industrie; de ce fait également, sur les rapports internationaux.

L'un des aspects prometteurs de l'énergie atomique est le suivant : on peut y trouver la solution d'un des problèmes les plus urgents de l'heure, à savoir celui des pays insuffisamment développés. Il est évident, d'autre part, que l'utilisation de l'énergie atomique aura d'importantes conséquences économiques et sociales qui, à leur tour, auront des effets sur la situation internationale.

Je ne discuterai pas ici des rapports entre l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, d'une part, et le désarmement, d'autre part. Toutefois, l'utilisation éventuelle d'armes atomiques a inspiré la crainte dans le monde entier et le secret qui entoure ces techniques militaires n'a pas été pour dissiper cette crainte. Au contraire, il n'a fait qu'aggraver tous les autres éléments créateurs d'une atmosphère de méfiance.

Ma délégation est certaine que si, par une collaboration ouverte et confiante, nous pouvions faire disparaître le secret, la méfiance et le soupçon nous aurions beaucoup fait pour faciliter une étude plus sereine de toute la question du désarmement.

La collaboration internationale est également utile parce que les progrès ne seront rapides et fructueux que si nous pouvons faciliter à tous l'accès aux matières premières nécessaires et partager entre tous les progrès de la technique.

La collaboration internationale est nécessaire parce que, en matière d'énergie atomique, le progrès technologique a dépassé les possibilités des petites unités nationales. En fait, seules les grandes Puissances peuvent, sur le plan purement national, pousser l'étude et le développement des emplois de l'énergie atomique. Même les grandes Puissances, d'ailleurs, ont des difficultés à procéder sur un plan strictement national.

Voyons les problèmes particuliers auxquels ont à faire face, dans ce domaine, les petites nations. Pour elles, il existe certains problèmes quant à l'obtention des matières premières dont elles ont besoin pour jouer leur rôle dans l'évolution de l'énergie atomique.

De nombreuses petites nations, particulièrement en Europe, ont un long passé de recherches scientifiques et de technologie industrielle. Si on leur fournit les outils nécessaires, elles pourront jouer un rôle utile. Le coût initial des recherches nucléaires est cependant si élevé que la plupart des pays du monde ne sont pas en mesure d'y faire face avec leur budget national.

Prenons un exemple. La consommation d'électricité des usines et installations dépendant de la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis est plus élevée que la consommation totale d'électricité de mon pays où, d'ailleurs, la production de l'énergie électrique par habitant est deux fois plus élevée qu'aux Etats-Unis.

Le fait que les recherches atomiques sont coûteuses ne signifie pas que les petites nations ne peuvent jouer un rôle utile. Il s'ensuit qu'il faut s'en tenir à deux principes directeurs : tout d'abord, se fixer des objectifs limités et, ensuite, collaborer. Ces principes ont déjà conduit les pays européens à établir entre eux une collaboration internationale et une aide mutuelle en matière d'énergie atomique. Je citerai quelques exemples. Les Pays-Bas et la Norvège

ont un projet commun d'énergie atomique qui remonte à 1951. Au cours de 1951, les premières bases ont été jetées en Norvège. C'est là qu'a été construit le premier réacteur expérimental en dehors du territoire d'une grande Puissance. Je signale à cet égard que c'est le premier et le seul cas de projet absolument commun à deux nations dans le domaine de l'énergie atomique.

L'entreprise hollando-norvégienne a des accords de travail plus ou moins officieux, concernant des projets particuliers, avec la France, la Suède et la Suisse. Les réacteurs d'eau lourde, en France, en Suède et au Royaume-Uni, reçoivent leur eau lourde de Norvège. Parmi le personnel de l'établissement d'énergie atomique de Norvège, figurent habituellement des savants venant d'au moins dix pays différents. On a là, par conséquent, sur un plan modeste, une sorte d'école internationale sur réacteur qui fonctionne depuis trois ans. Au nombre des nations qui ont envoyé des savants pour travailler dans notre centre hollando-norvégien, on compte les Etats-Unis, l'Argentine, l'Inde, l'Italie, la Suisse, la Suède et la Yougoslavie.

En outre, huit pays d'Europe, qui ont entrepris des projets dans ce domaine, ont fondé une Société européenne de l'énergie atomique en vue de favoriser le développement des applications industrielles de l'énergie atomique. Ce sont la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni. Je me permettrai ici une observation : cette Société pour le développement de l'énergie atomique ne doit pas être confondue avec le Centre européen de la recherche nucléaire, de Genève, qui doit être un Institut d'études académiques en physique nucléaire, une sorte de Faculté des sciences européenne, et qui n'a rien à voir avec l'exploitation de la fission nucléaire à des fins pratiques. La confusion qui peut se créer ici est compréhensible, mais il convient de l'éviter dans les discussions sur l'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Les objectifs de la Société européenne de l'énergie atomique, créés par huit pays, sont quelque peu analogues à ceux de l'Agence que l'on se propose maintenant de créer et il ne serait pas inutile de s'inspirer de l'organisation de cette Société.

Dans la première partie des statuts de cette Société, on peut lire ce qui suit :

"1. Le but principal de la Société est de favoriser la collaboration dans le domaine de la recherche théorique et pratique sur l'énergie nucléaire. Pour atteindre ce but, la Société :

"a) Favorisera l'organisation, à intervalles réguliers, de conférences internationales réunissant les savants et les ingénieurs qui travaillent dans le domaine de l'application pacifique de l'énergie nucléaire;

"b) Favorisera la distribution de rapports et autres renseignements non secrets;

"c) Travaillera à l'unification de la nomenclature et des symboles en matière d'énergie nucléaire;

"d) Favorisera l'étude des dangers résultant de l'application de l'énergie nucléaire et des mesures de sécurité qui s'imposent;

"e) Facilitera la publication des travaux sur l'énergie nucléaire et encouragera, autant que possible, l'établissement d'un périodique international;

"f) Etablira un centre de renseignements sur les matériaux et l'équipement disponibles dans le domaine de l'énergie nucléaire."

Dans cette Société européenne de l'énergie atomique, les nations d'Europe ont imaginé une forme de collaboration dans le domaine de l'énergie atomique, sur laquelle il a été possible aux gouvernements de se mettre d'accord. Il nous semble utile d'en faire état ici en détail, car ce précédent peut avoir un certain intérêt dans les discussions futures sur l'organisation de l'Agence internationale que l'on se propose de créer.

Qu'il me soit permis de mentionner quelques autres détails concernant les réalisations européennes en matière d'énergie électrique.

Les isotopes sont produits et vendus commercialement par la Grande-Bretagne à tous les pays d'Europe. Sur une échelle plus modeste, l'Etablissement hollando-norvégien produit et vend des isotopes à d'autres nations.

Des réacteurs expérimentaux sont en construction en Suisse, en Belgique et en Italie, et des plans pour la construction de réacteurs existent en Yougoslavie et en Allemagne. Ainsi que l'a fait observer le représentant de la Suède, M. Sandler, la Suède a récemment mis en fonctionnement son premier réacteur expérimental et elle prévoit la construction d'un réacteur produisant du plutonium. Le groupe hollando-norvégien achève la mise au point d'un projet de réacteur expérimental producteur d'électricité d'une capacité à peu près équivalente à celui que l'on a annoncé en Russie.

Des spécialistes de l'Établissement norvégien ont déjà visité, en qualité de consultants, les Commissions de l'énergie atomique d'Argentine, du Brésil, de l'Inde et de la Yougoslavie.

La première conférence internationale mondiale sur la technique des réacteurs a été organisée en Norvège, à Oslo, en août 1955 et les représentants de dix-neuf pays y ont assisté.

De l'uranium est produit en Suède à partir de minerais pauvres. L'industrie allemande vend déjà des installations pour le raffinage de l'uranium. L'Italie et la Yougoslavie préparent la production en utilisant ces installations. Les Anglais et les Français ont aidé généreusement les autres membres de la Société européenne, dont les ressources sont moindres, en leur fournissant des renseignements, des matériaux et des instruments.

Je mentionne toutes ces réalisations afin de bien montrer que la collaboration dans le domaine de l'énergie atomique peut donner des résultats, qu'en fait elle donne des résultats et qu'elle permet aux petites nations de jouer le rôle qui leur revient dans l'évolution de cette nouvelle invention.

J'en viens maintenant au projet de résolution qui nous est soumis.

Au début de mon exposé, j'ai dit combien nous nous félicitons de l'initiative qui a été prise de porter à l'ordre du jour des Nations Unies l'ensemble du problème de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Mais, bien entendu, ce n'est là qu'une première mesure. Le problème a de nombreux autres aspects et il soulève un grand nombre de questions.

Il est bien compréhensible que les Puissances qui ont présenté ce projet de résolution n'ont pas été en mesure de nous fournir un plan détaillé en ce qui concerne la structure et les fonctions de l'organisme international qui est proposé. C'est là un problème difficile et compliqué et de nombreux éléments entrent en jeu. C'est ainsi qu'il est évident que les législations nationales peuvent limiter les possibilités qui existent d'atteindre cette collaboration que nombre d'entre nous jugent souhaitable. Si tel est le cas, on doit se demander s'il est possible d'ajuster les législations nationales afin de les adapter aux nécessités de la collaboration internationale. Il faudrait nécessairement du temps pour y arriver. Dans l'intervalle, un début modeste de collaboration

internationale aurait également un grand intérêt, car il jouerait un rôle utile et permettrait par la suite une collaboration plus étendue.

Ma délégation tient à souligner, d'autre part, qu'aussi importante qu'ait été l'initiative de saisir les Nations Unies de la question, il est plus important encore d'agir vigoureusement afin de permettre à cette initiative d'atteindre le but désiré. Le succès dépendra, dans une large mesure, du résultat des négociations envisagées. Si nous ne prenons pas garde, nous risquons d'atteindre un résultat opposé à celui que nous escomptons.

Il semblerait naturel d'envisager l'Agence que l'on se propose de créer à la lumière du rôle qui lui est destiné dans le domaine de la collaboration internationale et, également, de ses rapports avec les Nations Unies.

En ce qui concerne le rôle de l'Agence dans le domaine international, il est difficile, bien entendu, de se faire une opinion définitive aussi longtemps que l'on ne disposera pas de renseignements plus détaillés. En conséquence, la délégation norvégienne ne s'engage pas en présentant les observations suivantes.

A notre sens, une grave difficulté serait la suivante : les pays producteurs d'uranium hésiteraient peut-être à remettre à une agence internationale le droit de décider du sort d'une de leurs richesses nationales les plus précieuses. Ce n'est donc pas là le système envisagé. D'autre part, il faut bien comprendre le souci légitime des consommateurs qui ne voudraient pas que leur accès aux matières premières et aux renseignements nécessaires soit limité. Enfin, chacun d'entre nous désire que les Nations Unies deviennent, sous une forme ou sous une autre, partie à cet accord, puisqu'elles représentent toutes les nations.

A cet égard, il serait peut-être utile que des pays qui, à l'heure actuelle, n'ont pas de ressources suffisantes en matières fissiles, soient représentés aussi lors de la phase initiale et préparatoire.

Etant donné ces difficultés, nous nous demandons s'il n'y aurait pas lieu d'adopter le plan d'organisation que nous trouvons dans la Société européenne de l'énergie atomique. Nous aurions ainsi une agence fondée sur le principe du volontariat des contributions. C'est d'ailleurs le principe qui s'applique aux Membres des Nations Unies lorsqu'ils sont invités à faire des contributions, par exemple au Programme d'assistance technique ou au FISE. Ce principe marquerait ainsi les limites des fonctions de l'Agence.

Dans la mesure où nous avons pu comprendre la proposition des sept Puissances, la suggestion que nous faisons là ne s'écarterait guère du système qu'elles ont envisagé. En effet, le transfert des matières fissiles par l'intermédiaire de l'Agence reposerait, de toute façon, sur des accords bilatéraux, peut-être des accords en bonne et due forme. Dans ces conditions, ce serait inutilement compliquer les choses que de faire intervenir l'Agence dans les transferts matériels.

Peut-être semblera-t-il peu utile de créer une organisation dont la tâche serait de centraliser la coopération dans ce domaine sur la base de contributions purement volontaires. Toutefois, l'expérience faite en Europe semble indiquer que ce système peut donner de bons résultats. Il ne faut pas perdre de vue que la collaboration est, dans son essence et par définition même, volontaire. Elle n'est pas le résultat d'un vote de majorité.

D'autre part, même si le transfert de matières fissiles devait avoir lieu sans que l'Agence joue un rôle direct, cette dernière pourrait cependant faciliter les opérations en servant, en quelque sorte, de centre de renseignements sur les disponibilités en matières fissiles. D'ailleurs, elle pourrait ne pas se limiter aux seules matières fissiles, mais s'occuper aussi d'un grand nombre de métaux rares et d'autres matières tout à fait spéciales, comme le sodium, le graphite et l'eau lourde, qui sont indispensables pour les travaux en ce domaine.

Si l'Agence est créée sur cette base, elle aura toujours le pouvoir de jouer un rôle très utile en matière de coopération internationale dans le domaine de l'énergie atomique. Je mentionnerai, par exemple, la réunion de conférences

internationales, les échanges d'informations techniques, l'étude des mesures d'hygiène et de sécurité qui doivent aller de pair avec les applications pratiques de l'énergie atomique. En outre, il reste la question de standardisation et celle de la publication et de la diffusion des études techniques. Enfin - et ce ne serait pas le moindre résultat - il faut encore mentionner la création d'écoles pour la formation de spécialistes, comme l'ont suggéré les représentants des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni. Il y aurait là, pour l'Agence, un rôle très utile à jouer.

Vous aurez noté, Monsieur le Président, que je me suis efforcé de traiter ce problème sous l'angle le plus pratique possible. Nous ne comprenons que trop bien que, dans ce domaine comme dans d'autres, il s'agit de concilier le nécessaire avec le possible. Les conclusions auxquelles j'arrive montrent d'ailleurs que nous sommes, quant au fond, en accord général avec les auteurs du projet de résolution en ce qui concerne le fonctionnement et les prérogatives de l'Agence envisagée.

Ceci m'amène à parler des rapports que devrait avoir cette Agence avec l'Organisation des Nations Unies. D'autres orateurs ont évoqué la question du veto au Conseil de sécurité et ses effets sur l'Agence. A notre avis, cette façon de poser le problème n'est pas la bonne car elle nous détourne des réalités de la situation. Le projet de résolution qui nous est présenté indique que le transfert des matières fissiles serait d'ordre volontaire. En d'autres termes, chaque membre aura, en fait, un droit de veto, tout au moins en ce qui concerne ses propres contributions en matières fissiles. On pourrait évidemment prétendre qu'au cas où l'Agence deviendrait un organe rattaché au Conseil de sécurité, la règle de l'unanimité pourrait être appliquée en ce qui concerne la politique générale de l'Agence.

On pourrait envisager une agence où toutes les questions autres que celles qui se référeraient au transfert des matières fissiles seraient tranchées à la majorité. Si cette agence était rattachée au Conseil de sécurité, il est évident que la règle de l'unanimité des membres permanents devrait s'y appliquer. Mais personne n'a proposé ce genre d'institution ni ce type de relations avec les Nations Unies. Tant que nous ne saurons pas si l'Agence fonctionnera selon la règle de la majorité, tant que nous ne saurons pas quels seront ses rapports avec le Conseil de sécurité, il nous semble vain de discuter le problème du veto in abstracto.

Cependant, je voudrais souligner que, si l'on suit le modèle de la Société européenne de l'énergie atomique, le problème du veto ne se posera pas. Toutes les contributions et, dans l'ensemble, toute participation à l'Agence, seraient volontaires. Par conséquent, il ne saurait être question de veto. Chaque membre disposerait, en principe, d'un droit de veto en ce qui concerne ses propres contributions et sa participation non seulement pour la question du transfert des matières fissiles, mais dans tous autres domaines. En d'autres termes, si l'Agence est créée de cette manière, il ne pourra être question de la règle du veto, même si l'Agence est rattachée au Conseil de sécurité.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis propose que, lorsque l'Agence sera créée, elle négocie un accord avec les Nations Unies, analogue à ceux qu'ont déjà négociés les institutions spécialisées. Les auteurs du projet de résolution envisagent des rapports entre l'Agence et les Nations Unies. Partant de là, il semblerait raisonnable et logique que le traité qui créera l'Agence soit rédigé de telle sorte qu'il tienne compte de ces rapports éventuels avec les Nations Unies. S'il en est ainsi, il paraîtrait également normal et logique que les Nations Unies soient consultées, de préférence dès l'ouverture des négociations, mais en tout cas avant la mise au point définitive du traité.

On a dit que les rapports en question devraient être analogues à ceux qui existent entre les institutions spécialisées et les Nations Unies. Il ne me semble pas que ce soit la solution nécessaire. Il s'agit ici d'un problème dont la nature est tout à fait différente de celle des problèmes qui se posent aux institutions spécialisées. Il nous semble donc que le lien à établir entre les Nations Unies et une agence sur l'énergie atomique doit être envisagé sur un plan tout à fait nouveau et beaucoup mieux adapté à la situation particulière que tous ceux qui existent déjà. Nous sommes d'accord, sur ce point, avec le Secrétaire général dans ce qu'il nous a dit à l'ouverture de cette séance et nous lui sommes reconnaissants des études qu'il a entreprises et qu'il nous a communiquées. Ces études pourront faciliter grandement la tâche de notre Commission.

M. Moe (Norvège)

Si un nouveau genre d'accord se révèle nécessaire, il serait d'autant plus désirable que les Nations Unies soient consultées aussitôt que possible. Certes, chacun des Etats négociateurs est - nous le comprenons fort bien - seul juge des clauses qu'il estime de son intérêt de voir figurer dans le traité en ce qui concerne les relations à établir entre les parties contractantes dans leur travail. Toutefois, ceci n'exclut pas des consultations avec une organisation avec laquelle les parties contractantes désirent nouer des relations à une étape ultérieure. Bien entendu, nous n'entendons pas suggérer un instant que les Nations Unies devraient essayer d'intervenir dans l'évolution des négociations concernant des traités entre des Etats souverains. L'intérêt des Nations Unies doit se concentrer sur l'office et sur ses fonctions au point de vue de leurs relations avec notre organisation. Il nous sera peut-être permis d'émettre l'idée que, si les fonctions de l'office étaient déterminées d'après celles de la Société européenne de l'énergie atomique, il serait beaucoup plus facile d'introduire dès le début les Nations Unies dans les négociations; en tout cas, nous pouvons peut-être penser que les huit Etats engagés dans les négociations seront à même de nommer des représentants spéciaux qui seront chargés de consulter les Nations Unies au fur et à mesure que se développeront les négociations entre les divers Etats en ce qui concerne les clauses du traité nécessaires pour organiser leur coopération sur une base bilatérale ou multilatérale, suivant la méthode adoptée.

Dans la seconde partie du projet de résolution, les sept Puissances proposent que les Nations Unies organisent une conférence internationale (je cite) " pour rechercher les moyens de développer, grâce à la coopération internationale, les utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques".

Dans son intervention devant cette Commission, le représentant du Royaume-Uni, Sir Pierson Dixon, a déclaré le 5 novembre :

"Nous ne pensons pas que la conférence devra faire des recommandations ou étudier elle-même la question de l'organisation de l'office international de l'énergie atomique actuellement proposé". (A/C.1/PV.707, page 43)

De l'avis de la délégation norvégienne, il serait difficile de discuter "les moyens de développer, grâce à la coopération internationale, les utilisations pacifiques" de l'énergie atomique, sans discuter en même temps l'institution

d'un organe ou d'un mécanisme international quelconque; la création d'un organe international est, après tout, regardée par les Puissances qui présentent le projet de résolution comme l'un des moyens les plus importants pour promouvoir la coopération internationale. Nous ne voyons pas clairement comment la conférence pourrait étudier les moyens de développer, grâce à la coopération internationale, les utilisations pacifiques de l'énergie atomique s'il lui est interdit de faire des recommandations.

En présentant le projet de résolution, le représentant des Etats-Unis, M. Lodge, a suggéré "de convoquer une conférence afin de déterminer le domaine dans lequel des progrès seraient techniquement réalisables et de mettre au point des méthodes au moyen desquelles toutes les nations du monde pourraient faire connaître leurs nécessités".

Or, mettre au point des méthodes grâce auxquelles les diverses nations pourraient faire connaître leurs nécessités, cela est très différent de rechercher les moyens de développer, grâce à la coopération internationale, les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, bien que ces deux choses différentes soient extrêmement importantes. Cependant, les nécessités des nations seront faciles à faire connaître.

La délégation norvégienne est profondément intéressée à jouer son rôle en vue d'assurer la réussite de la conférence; ce succès sera très favorable au prestige des Nations Unies. Il est d'une importance capitale que le but de la conférence soit clairement précisé avant même que les Nations Unies n'entreprennent son organisation.

Si l'interprétation du représentant du Royaume-Uni est exacte, et si la Conférence devait demeurer sur un terrain purement scientifique ou technique, sans s'occuper des questions d'organisation ou sans faire des recommandations sur les moyens de développer grâce à la coopération internationale les utilisations de l'énergie atomique, nous serions en présence de deux possibilités : ou bien la conférence s'occuperait de la technologie de l'énergie nucléaire, c'est-à-dire un domaine où les renseignements ne sont pas publiés et où une conférence traitant de la déclassification de certains renseignements aurait une grande valeur pour les spécialistes et serait

M. Moe (Norvège)

bien accueillie par eux; ou bien la conférence s'intéresserait uniquement aux connaissances déjà dans le domaine public, c'est-à-dire aux applications des isotopes et aux applications en biologie, en médecine, à la physique nucléaire et à la théorie pure. Dans ce domaine, jamais la coopération internationale et les contacts n'ont été poussés aussi vigoureusement qu'aujourd'hui; le nombre des conférences internationales est à cet égard suffisamment grand pour que nous n'allions pas intervenir dans l'efficacité des travaux effectués par la plupart des institutions actuelles de la recherche,

La délégation norvégienne se prononce en faveur du premier type de conférence, c'est-à-dire d'une conférence sur la technologie de l'énergie nucléaire. A notre avis, c'est là le domaine dans lequel se fait sentir le manque de coopération internationale, par opposition au domaine purement scientifique où la collaboration est déjà très développée. Une conférence de ce genre pourra jouer un rôle très utile dans le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Comme le soulignait une lettre envoyée aux organisateurs de la conférence des Nations Unies, la Société européenne de l'énergie atomique, avait décidé, en juin 1954, d'organiser à Rome, au mois d'octobre 1955, une conférence internationale sur la technologie de l'énergie nucléaire. Je suis certain que les savants européens seraient extrêmement heureux à l'idée de collaborer avec les Nations Unies dans l'organisation de cette conférence. Toutefois, il est évident que deux conférences internationales distinctes devant s'occuper des mêmes questions représentent un état de choses qui devrait être évité. En tout cas, il semble, d'après la lettre que je viens de mentionner, que le genre de conférence auquel s'intéressent tout d'abord les savants atomistes européens est une conférence consacrée aux problèmes de la technologie de l'énergie nucléaire et de leurs conséquences économiques.

Pour conclure, ma délégation désire résumer brièvement les idées directrices de cette intervention.

Nous considérons qu'il est, non seulement souhaitable, mais indispensable de chercher à organiser une coopération internationale et mondiale pour développer les utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

En créant un organe dans ce but, il faudra tenir compte, non seulement de ce qui est désirable, mais également de ce qui est possible. Nous estimons qu'il faut commencer cette organisation sur la base de contributions volontaires. Si ce principe était adopté, la question des rapports entre cet organe et les Nations Unies serait plus facile à résoudre. En tout cas, il convient que les Nations Unies soient consultées et que leur opinion soit sollicitée dès le début des négociations.

Les buts et l'ordre du jour de la conférence scientifique internationale envisagée doivent être clairement établis.

Enfin, qu'il me soit permis de dire que les observations faites par la délégation norvégienne émanent de son désir sincère de contribuer aux efforts que nous faisons tous pour arriver à des solutions qui soient en harmonie avec l'ampleur de la tâche qui nous attend. L'initiative prise par les sept Puissances sera, nous en sommes certains, un premier pas dans la bonne direction.

M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :
Je tiens à déclarer, tout de suite, que nous étudions minutieusement les amendements présentés vendredi dernier par le représentant de l'Union soviétique; j'espère pouvoir lui faire parvenir ce soir nos observations à leur égard.

Au cours des débats de la semaine dernière, certaines questions ont été posées dont la première, je crois, a été soulevée à la fois par le représentant de l'Union soviétique et par le représentant de la Chine. Il s'agissait de la question de savoir si la proposition actuelle restreignait le portée de celle qu'avait faite le Président Eisenhower le 8 décembre dernier. M. Jackson y a répondu ce matin.

Ensuite, le représentant de l'Union soviétique a fait une intéressante déclaration à propos du rôle présent et passé de l'Union soviétique dans la science nucléaire. Il a passé en revue les progrès de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique en Union soviétique, apparemment avant la première guerre mondiale. Mais il a surtout insisté sur l'installation couronnée de succès d'une usine électrique dotée d'une puissance de 5.000 kilowatts. Nous félicitons l'Union soviétique de cette réalisation, bien qu'il y ait encore loin de l'installation d'une usine-pilote de 5.000 kilowatts à l'électrification de la région à partir de l'énergie atomique.

L'état actuel de la technologie atomique en Union soviétique a été décrit avec une louable modestie dans un article de A. Nesmeyanov qui a paru dans le périodique soviétique Communiste en avril de cette année; l'auteur déclarait que les savants soviétiques doivent s'efforcer "de rendre l'énergie atomique disponible pour son utilisation extensive dans l'industrie et les transports". L'article poursuivait : "L'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques sur une grande échelle marquera certainement une ère nouvelle".

Sans vouloir préciser ce qu'est une "ère nouvelle", on peut affirmer que l'un des moyens d'accélérer l'emploi de la puissance atomique dans l'industrie serait d'intensifier les échanges de renseignements. Aussi exprimons-nous l'espoir que l'Union soviétique publiera le plus tôt possible les plans de cette usine de 5.000 kilowatts. Les Etats-Unis ont fait paraître les plans de réacteurs de ce genre, dont l'Union soviétique possède certainement des copies. Si elle veut divulguer les plans de ses propres usines, nous ne manquerons pas de nous y intéresser tous afin de faciliter la coopération internationale.

Le représentant de l'Union soviétique a parlé également des progrès atomiques réalisés dans d'autres domaines, notamment dans la production et l'emploi des

radio-isotopes. Il serait intéressant d'apprendre ce qu'entend faire l'Union soviétique pour exporter ces isotopes au bénéfice des autres pays.

Quant à la participation à l'office envisagé, nous continuons à croire que la porte devrait être laissée entr'ouverte de façon que tous les Etats puissent prendre leur part de responsabilités et partager les avantages qui reviennent à ses membres. L'Union soviétique nous accuse de rechercher des privilèges spéciaux et de vouloir exploiter les autres. Qu'il me soit permis de dire que le seul privilège spécial que nous réclamons est celui d'aider dans ce domaine autant de pays qu'il nous est possible, et que la seule exploitation que nous ayons en vue est celle de l'énergie atomique au service de la paix.

Quant au rapport de l'office avec les Nations Unies, nous pensons toujours que l'Office devra fonctionner sous l'égide des Nations Unies. Comme nous l'avons indiqué dans le projet de résolution commun, nous estimons qu'il sera plus facile de définir ces rapports une fois l'office dûment créé. J'ai dit dans mon discours préliminaire et je répète qu'il ne serait pas opportun de donner une définition rigide de cette interdépendance avant de savoir au juste quelle sera la nature de l'office. Nous sommes d'accord avec le représentant de l'Union soviétique pour penser que la résolution qu'adoptera la Commission ne devrait pas préjuger la nature des rapports qui existent entre l'office et les Nations Unies. Nous n'avons pas tenté de le faire dans notre projet de résolution. Nous convenons avec M. Vychinsky que la question doit être tranchée à la fois par les Etats qui constitueront l'office et par l'office et les Nations Unies, une fois que l'organe aura été créé. Je parlerai plus tard des rapports de l'office avec le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Rappelons-nous que huit nations ont l'intention de se défaire de matières premières et de matières fissiles qui sont d'une valeur inestimables à la fois pour leurs progrès en temps de paix et pour leur sécurité. Tous les membres des corps législatifs de ces pays, qu'il s'agisse du Parlement belge, du Parlement canadien, de l'Assemblée nationale française, du Gouvernement portugais, de l'Assemblée législative de l'Union Sud-Africaine, de la Chambre des communes à Londres ou du Congrès des Etats-Unis à Washington, failliraient à leur tâche s'ils n'étudiaient pas de très près le traité qui va leur être soumis. Nombre

des membres de cette Commission ont fait partie d'organes législatifs. Il s'agit là de considérations que nous comprenons et que nous respectons.

De plus, la proposition que nous présentons aujourd'hui est devenue possible après les amendements apportés à la loi de l'énergie atomique qui a été passée à la dernière session du Congrès. Cette loi nous permet d'intensifier notre action au regard de l'année dernière. C'est au cours de cette dernière session, par exemple, que le Congrès nous a autorisés à faire part des renseignements que nous possédions et à partager les matières premières. Sans aucun doute nous devons nous en tenir à la loi.

J'ai déclaré le 5 novembre dernier que l'office international de l'énergie atomique tiendrait lieu de chambre de compensation pour les demandes et les allocations de matières fissiles. Le représentant de l'Union soviétique a interprété mes observations comme suit : "Si les plans ou les projets d'utilisation de matières premières atomiques qui devront être réparties d'un Etat à l'autre par l'office international conformément à l'accord dépendent de l'approbation de cet office, ce dernier aura le droit d'approuver ou de ne pas approuver les plans des Etats intéressés, s'agissant de l'emploi de matières fissiles à des fins pacifiques". C'est une interprétation erronée de notre proposition. L'office envisagé ne s'occuperait que des matières fissiles et spécialement prévues par les Etats contributeurs pour les programmes de l'office, et il n'aurait aucun contrôle sur l'emploi des autres matières fissiles. En d'autres termes, tout Etat contributeur resterait libre de transférer les matières fissiles à un autre Etat sans l'approbation préalable de l'office.

D'autres questions se posent. De nombreux Etats, par exemple, auront des intérêts dans cette organisation, intérêts qui devront parfois s'harmoniser. Il sera difficile de négocier et de conclure un accord sur une simple méthode d'organisation. Plus les négociations seront compliquées, plus de temps il faudra pour faire bénéficier le monde des bienfaits de l'énergie atomique. Plus nous essayons de donner un cadre rigide à ces négociations, plus nous courons le danger de créer des obstacles inutiles et peut-être insurmontables au progrès rapide de notre entreprise. A notre avis, la meilleure façon, sinon la seule, de rendre service à l'humanité dans ce domaine, est de simplifier l'organisation, en simplifiant les négociations, en se cantonnant dans le possible et en se mettant au travail sans retard.

Le représentant de l'Union soviétique essaie de nouveau de subordonner le progrès dans la coopération internationale et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques au progrès du programme de désarmement; il a cependant cessé de demander que les autres Etats se mettent d'accord en premier lieu sur une interdiction inconditionnelle de l'arme atomique avant que son Gouvernement ne veuille participer aux négociations portant sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

En décembre dernier, le Président Eisenhower a nettement déclaré que, si sa proposition n'était pas une proposition de désarmement, il reconnaissait néanmoins que l'accord qui se ferait sur elle pourrait nous rapprocher de la paix, donc du désarmement, qui sont deux choses à ne pas confondre. Le Président exprimait l'espoir que sa proposition ouvrirait la voie à des négociations pacifiques et permettrait d'aborder d'une autre façon les multiples problèmes délicats qui doivent être résolus à la fois par des conversations publiques et privées, si le monde veut se débarrasser de la crainte qui le paralyse et progresser vers la paix.

Cette Commission n'a pas besoin, certes, qu'on lui rappelle l'importance du désarmement ou l'amplitude du fardeau physique et moral dont il pourrait débarrasser les hommes. Encore moins avons-nous besoin qu'on nous rappelle, après huit années de débat, combien il est difficile de désarmer lorsque la confiance mutuelle manque.

Le désarmement est un élément de l'édifice de la paix. Un autre élément est à coup sûr une ambiance internationale nouvelle, qui nous donnerait l'habitude de travailler de concert et, en fin de compte, d'avoir confiance les uns dans les autres.

Nous sommes persuadés que cette proposition des atomes pour la paix éloignera le monde de la guerre car il s'agit là d'un prisme nouveau à travers lequel nous pouvons étudier les problèmes du monde. C'est un nouveau point de départ.

Nous ne devons donc pas étouffer une proposition en la liant à une autre. Il existe déjà un cadre distinct pour le désarmement. Nous proposons ici un cadre pour des discussions parallèles sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Nous prévoyons qu'un progrès véritable dans l'une de ces discussions facilitera éventuellement le progrès dans l'autre. Nous sommes d'accord avec le représentant de l'Union soviétique lorsqu'il nous dit que les propositions contenues dans le mémorandum du 19 mars n'ont pas, en elles-mêmes, pour résultat de réduire la force potentielle des armes atomiques. Mais ces propositions ne l'accroissent pas non plus; elles auront pour résultat d'apporter des avantages économiques et sociaux à beaucoup de régions du monde et nous, comme nos partenaires, sommes prêts à réaliser des progrès pour que l'atome soit disponible pour la paix, sans autre retard.

Le représentant de l'Union soviétique prétend que l'exploitation de l'énergie atomique à des fins pacifiques amènera inévitablement un accroissement de l'approvisionnement des matières fissiles utilisables à des fins militaires; il prétend aussi que les matières non dangereuses utilisées à des fins pacifiques peuvent devenir dangereuses, et que les réacteurs industriels produiront des effluents et des sous-produits radioactifs qui pourront être utilisés à des fins militaires. Il implique par là que l'accord sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique doit comprendre un accord sur l'élimination des armes atomiques. Le représentant de la Suède a également mentionné ce problème. Nous pensons, toutefois, qu'il n'est pas nécessaire de résoudre l'ensemble du problème du contrôle international de l'énergie atomique et de l'élimination des armes atomiques avant de pouvoir

envisager des projets pacifiques pour l'utilisation de la fission nucléaire, qui soient conformes à la sécurité internationale.

Je voudrais réaffirmer que les Etats-Unis croient, comme ils l'ont déclaré dans la correspondance avec l'Union soviétique qui figure dans le document A/2738, que l'on peut trouver des moyens qui ne soient pas contraires à la sécurité internationale pour développer les utilisations pacifiques de l'atome et pour garantir qu'il n'y aurait pas de fuites de matières fissiles vers des projets militaires.

Il faut dire d'ailleurs qu'il y a des formes d'utilisation pacifiques qui ne demandent pas l'emploi des matières fissiles utilisables à des fins militaires. Dans les activités que je prévoyais pour l'avenir immédiat dans ma déclaration du 5 novembre devant cette Commission, les matières utilisables à des fins militaires ne seraient pas employées.

Le problème des produits secondaires radioactifs dont a parlé le représentant de l'Union soviétique peut également être traité.

Quant à la garantie contre les fuites de matières provenant des réacteurs produisant l'énergie, ce problème fait partie de la question générale des garanties diverses et compliquées qui sont nécessaires si l'on veut veiller à ce que les matières fissiles, prévues ou produites pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, soient employées uniquement à ces fins et ne soient pas détournées vers d'autres usages. C'est un problème qui peut être résolu pendant les négociations qui auront lieu pour la mise sur pied de l'agence internationale de l'énergie atomique, et les différentes Puissances qui négocieront - et en particulier celles qui produisent des matières fissiles - exposeront clairement leurs points de vue sur cette question. S'il est donc théoriquement possible, comme l'a suggéré le représentant de l'Union soviétique, de construire des réacteurs énergétiques qui permettraient d'augmenter les stocks de matières fissiles à des fins militaires, cela n'est pas inévitable. Nous croyons qu'au fur et à mesure que seront prévus et construits dans l'avenir les réacteurs produisant de l'énergie, le génie des savants et des hommes d'Etats inventera des moyens qui assureront que les matières produites ne seront pas consacrées à des industries de guerre.

Il faut se souvenir que c'est à l'agence internationale qu'il appartiendra de procéder à la répartition des matières nucléaires en vue de créer des usines d'énergie atomique et cela ne compliquera nullement le problème de s'assurer en même temps que l'énergie atomique n'est utilisée qu'à des fins pacifiques. Ce problème existe déjà en tant que partie intégrante du problème du désarmement et

les grandes Puissances en discutent depuis des années. L'organisme de contrôle international, lorsqu'il sera établi, pourra fonctionner parfaitement bien en collaboration avec l'agence internationale de l'énergie atomique. Mais, en attendant, nous voulons aller de l'avant et aider à mobiliser l'énergie atomique au service de l'humanité. Rien de ce que nous ferons dans ce domaine ne doit pouvoir compliquer le problème du contrôle du désarmement.

Le représentant de l'Union soviétique a également cherché à lier le désarmement aux utilisations pacifiques de l'atome en insistant sur le rôle prépondérant du Conseil de sécurité dans ce domaine. Le Conseil de sécurité, aux termes de la Charte, a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Assemblée générale a également des responsabilités dans ce domaine. Si un problème se pose à propos de l'utilisation pacifique de l'atome dans un pays quelconque ou dans un groupe de pays et que la paix et la sécurité internationales se trouvent de ce fait en danger, ce problème sera du ressort à la fois du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et sera sans doute traité par les Nations Unies comme d'autres cas du même genre. Ainsi, il est possible et même probable que, dans l'intérêt de la sécurité internationale, il y ait certains rapports entre l'agence et le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Secrétaire général des Nations Unies.

Mais le représentant de l'Union soviétique a rappelé la résolution prise par l'Assemblée générale le 14 février 1946, créant la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies, organe qui n'existe plus. C'était la Commission chargée de faire des propositions précises pour le contrôle de l'énergie atomique, propositions qui devaient avoir pour résultat d'assurer que l'énergie atomique ne serait utilisée qu'à des fins pacifiques. Puisque l'objet essentiel de cette Commission était de traiter du désarmement atomique, il est évident qu'elle devait faire rapport au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale et leur soumettre des propositions. Le représentant de l'Union soviétique semble maintenant suggérer que l'agence internationale de l'énergie atomique, dont les fonctions sont totalement différentes, devrait se voir imposer les mêmes obligations et tomber ainsi sous le coup du veto.

La vérité est que l'objectif qu'était censée atteindre la défunte Commission a été transféré, par une résolution (précédée de plusieurs autres), à la Commission du désarmement, qui est l'organe auquel nous nous adressons en matière de désarmement.

Des questions ont été posées, notamment par le représentant du Pakistan, sur le caractère de la participation des pays insuffisamment développés au fonctionnement de l'office international. Le memorandum remis à l'Ambassadeur soviétique par le Secrétaire d'Etat, en date du 19 mars 1954, contenait un passage précisant que les pouvoirs exécutifs les plus élevés de l'office seraient exercés par un conseil de gouverneurs dont les membres, en nombre limité, représenteraient des gouvernements. Pour fixer la composition du conseil des gouverneurs, poursuivait le memorandum, il conviendrait peut-être de tenir compte "du principe de la répartition géographique et de l'adhésion éventuelle de futurs bénéficiaires" (A/2738, pages 11 et 12). En d'autres termes, j'insiste sur ce point, notre plan envisage la représentation, au conseil des gouverneurs de l'office, des pays insuffisamment développés participant au fonctionnement de l'office.

Une autre question concerne la participation aux travaux de l'office d'Etats autres que ceux qui mènent les négociations en vue de la création de cet organisme. Dans son discours devant l'Assemblée générale, le 23 septembre, le Secrétaire d'Etat a parfaitement précisé la position des Etats-Unis. Il a dit notamment :

"Je tiens à souligner avec la plus grande netteté que, selon nos prévisions, aucune nation n'est exclue de cette grandiose entreprise. A mesure que notre programme prendra forme, toutes les nations qui sont intéressées à y prendre part et désireuses d'assumer les responsabilités qui découlent de cette participation sont cordialement invitées à se joindre à nous pour l'élaboration et l'exécution de ce plan" (A/PV.475, page 26, par. 107).

Cette position est toujours celle des Etats-Unis.

Nous n'avons jamais envisagé un organisme fermé d'Etats contributeurs. Nous n'avons jamais envisagé, eu égard à la création d'un tel office, de placer les autres gouvernements devant un fait accompli. Comme nous l'indiquons dans le projet de résolution des sept Puissances, nous nous sommes engagés à tenir les

Etats Membres informés des progrès réalisés dans la création de l'office. Je puis donner une assurance complémentaire; les gouvernements engagés dans les présentes négociations ont l'intention, avant que l'accord créant l'office soit présenté pour ratification, de consulter ceux des gouvernements qui auront manifesté leur désir de participer aux travaux de l'office. Les vues exprimées par les gouvernements ainsi consultés seront, bien entendu, sérieusement prises en considération.

Tel est notre programme. Nous voulons, essentiellement, trouver le moyen le plus expédient de créer l'office. C'est l'objectif du projet de résolution des sept Puissances. Nous poursuivons instamment nos négociations, ne demandant rien de plus que la coopération et la bonne volonté des autres gouvernements, de telle sorte que nous soyons en mesure, lors de la prochaine session de l'Assemblée générale, de considérer les résultats concrets de la coopération internationale, pour mettre les découvertes de la science atomique au service de l'homme.

Alors que le texte de cet exposé était déjà mimeographié, j'ai reçu, de Washington, un message qui, je l'espère, dissipera définitivement, toute possibilité de malentendu quant aux termes du plan américain de l'atome au service de la paix, en particulier quant au point de savoir s'il y a eu retrait par rapport à nos propositions initiales. Je viens d'être autorisé par le Président des Etats-Unis à révéler que la Commission de l'énergie atomique a mis 100 kilogrammes de matière fissile à disposition, pour alimenter les réacteurs expérimentaux auxquels a fait allusion le Secrétaire d'Etat et qui seront installés à l'étranger. Cette quantité suffit pour faire fonctionner un nombre considérable de réacteurs dans le monde entier.

M. COOKE (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Dans mon intervention du 4 octobre dernier, devant l'Assemblée générale, je disais en substance : - L'initiative des Etats-Unis, tendant à partager avec d'autres pays les connaissances atomiques afin d'assurer l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, a été accueillie en Argentine avec une vive satisfaction; cette proposition est entièrement conforme à nos concepts, énoncés en termes très nets par le Président de la République argentine et dont s'inspirent nos

organismes de recherches, qui s'attachent essentiellement aux applications de la force atomique à des fins humanitaires et de progrès.

Selon cette ligne, nous exprimons notre adhésion au projet de résolution des sept Puissances, inspiré par M. Cabot Lodge et concrétisant la généreuse initiative du Président Eisenhower. Cet effort doit être fermement appuyé, de façon à promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, dans l'intérêt de l'humanité. On peut y voir aussi un moyen de détourner les recherches atomiques des objectifs militaires.

Avant de formuler certaines critiques constructives à l'égard du projet de résolution, je voudrais présenter quelques considérations sur le caractère de ce débat et sur les problèmes que pose, pour la civilisation, la découverte de l'énergie atomique.

Le discours étoffé du représentant des Etats-Unis a provoqué une série d'exposés, en même temps qu'il permettait à ceux d'entre nous qui n'avaient jusque là que des notions générales sur les origines de l'énergie atomique et ses applications d'acquérir des connaissances précieuses. De façon à la fois synthétique et minutieuse, M. Lodge a fait un bref tour d'horizon sur l'état actuel d'une science qui nous place au seuil de l'ère atomique. Après quoi il nous a fait part des différentes réalisations américaines, regardant l'application pratique de la science atomique à l'agriculture et diverses autres activités pacifiques.

Le représentant du Royaume-Uni, Sir Pierson Dixon, a évoqué par le détail le rôle des hommes de science britanniques, grâce auxquels a été renversée la théorie de l'indivisibilité de l'atome, énoncée par les philosophes grecs et qui, comme il l'a dit lui-même, avait prévalu plus de deux mille ans durant. Il a récapitulé les réalisations du Royaume-Uni en matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Puis nous avons entendu le représentant du Canada. M. Martin a souligné que la collaboration internationale avait été la caractéristique principale

de l'évolution de la physique nucléaire. Après avoir cité quelques-uns des savants auteurs des découvertes fondamentales qui devaient trouver leur point culminant dans la terrible démonstration de la puissance de l'atome, M. Martin a évoqué les réalisations canadiennes; il a affirmé que les progrès accomplis dans son pays devaient beaucoup à l'aide précieuse reçue du Royaume-Uni et des Etats-Unis pendant et depuis la guerre. Il a ajouté que les efforts des savants canadiens avaient été exclusivement dirigés, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, vers les applications pacifiques de l'énergie atomique, en particulier vers le problème de la production d'énergie.

Le débat a vu ensuite l'intervention de M. Jules Moch, dont l'excellent exposé a beaucoup fait pour le prestige français. Il a dit que la science était oeuvre collective et internationale par excellence, que l'auteur d'une découverte bénéficiait de toutes les recherches antérieures, qui sont le patrimoine commun de l'humanité. Avec un orgueil patriotique légitime, et pour la plus grande satisfaction de ceux qui, admirateurs de son pays, sont aussi des Latins, il a souligné que les quatre étapes de la découverte des réactions de fission et de fusion étaient jalonnées par les huit prix Nobel obtenus par des savants français.

M. Cooke (Argentine)

Après avoir parlé de la richesse française en minerais atomiques, de l'augmentation de la production, de l'ampleur de ses réserves et des réalisations de l'effort atomique français, modestes en comparaison des réalisations anglo-saxonnes et soviétiques, puisque, comme le disait M. Moch, "la France, meurtrie et dévastée, a dû y investir plus de savoir et d'enthousiasme que de crédits budgétaires", le représentant de la France ajoutait que le programme de son pays en matière d'énergie atomique, était exclusivement pacifique pour l'instant et que, grâce aux progrès du désarmement, la France espérait bien pouvoir le maintenir tel.

M. Moch poursuivait avec une satisfaction évidente : "la France est largement autonome en savants et techniciens, en équipement, en matières premières déjà inventoriées et en richesses à prospecter". (A/C.1/PV.708, page 12)

Enfin, dans son intervention de vendredi dernier, M. Vychinsky, après avoir souligné la contribution de la science russe, a présenté un résumé des étapes des découvertes en matière d'énergie nucléaire dans lesquelles les travaux de ses compatriotes ont joué un rôle. Il s'est également étendu sur les réalisations soviétiques en matière d'applications scientifiques, en particulier en médecine, en technique, ainsi que dans le domaine de la production d'énergie électrique. Il nous a fait savoir que, le 27 juin dernier, le premier réacteur atomique a fonctionné; il fournit de l'énergie électrique pour l'agriculture et l'industrie, sa puissance est de 5.000 kilowatts et le Gouvernement de l'Union soviétique compte mener à bien les travaux d'installation de deux autres réacteurs de 50.000 et 100.000 kilowatts.

Un autre membre de la Commission a également cité certains de ses compatriotes qui ont joué un rôle dans ces découvertes scientifiques.

Avant de dégager de ces exposés une conclusion qui me paraît essentielle, je voudrais moi-même rendre un hommage aux hommes de science d'autres pays, véritables soldats inconnus, qui ont eux aussi réalisé des découvertes ou ont complété les connaissances déjà acquises mais qui, à la suite de circonstances diverses, n'ont pas eu ici l'honneur d'être mentionnés.

La conclusion principale que l'on peut tirer des exposés que nous avons entendus, c'est qu'il existe en cette matière un véritable paradoxe. En effet, le processus de l'application de l'énergie atomique à des fins militaires a avancé très rapidement, si bien qu'on en est arrivé aujourd'hui à la phase thermo-nucléaire de l'opération, alors qu'en revanche l'utilisation de l'énergie atomique à des fins

pacifiques n'en est encore qu'à ses premiers pas. Telle semble être la conclusion qui se dégage des exposés des représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni, du Canada et de la France, comme le faisait très justement observer ce matin le délégué d'Israël. Tous ces membres de la Commission nous ont prévenu qu'il convenait de ne pas entretenir trop d'illusions quant aux possibilités immédiates de résultats importants et positifs. M. Moch, représentant de la France, a de son côté attiré l'attention sur ce qu'il a nommé le "bilan énergétique de l'univers", soulignant que cette vue d'ensemble était nécessaire à la fois "pour fixer nos buts et aussi, il faut le dire, pour nous garder d'espoirs exagérés".

(A/C.1/PV.708, page 12). Il poursuivait en nous conseillant de ne pas écarter, dans cette étape intermédiaire entre le stade actuel et l'ère véritablement atomique, les méthodes qu'il a qualifiées de "para-classiques" et qui offrent elles aussi des solutions temporaires intéressantes.

M. Moch comprenait notamment parmi ces formes para-classiques d'énergie : l'utilisation directe de l'énergie solaire, la puissance des marées et celle du vent, la différence de température entre la surface et le fond des mers, la transformation directe de l'énergie solaire en courant électrique, etc.

En ce qui concerne l'application de l'énergie atomique à des fins militaires, M. Moch, dès le début de son intervention, déclarait ce qui suit :

"L'âge atomique militaire, cependant, dure à peine sept ans. Dès janvier 1950, le Président Truman ordonne d'étudier la bombe thermo-nucléaire, fondée non sur la division de noyaux lourds - tels ceux du plutonium ou de l'uranium - mais sur la fusion de noyaux légers - hydrogène, deuterium, tritium ou lithium - le tout sous l'action d'une température de plusieurs millions de degrés, analogue à celle du centre du soleil, et produite par une explosion atomique faisant office de détonateur de l'engin thermo-nucléaire.

"Cette deuxième série d'essais, réalisée à partir de 1952, bouleverse nos conceptions militaires beaucoup plus que la première et apporte à l'humanité une menace mille fois plus effroyable. Mais jusqu'à ce jour, il semble impossible de ralentir et d'utiliser pacifiquement le phénomène de la fusion thermo-nucléaire. Force nous est donc de nous limiter aux applications de celui de la fission nucléaire".

C'est là un avis qui concorde avec celui des experts. On constate ainsi qu'alors que les efforts accomplis en vue de l'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques sont la résultante d'un processus lent et progressif dont les réalisations immédiates sont encore difficiles à préciser parce que le stade expérimental n'a pas été dépassé, l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires a fait des progrès tels qu'ils nous ont conduits à cette véritable croisée des chemins où nous sommes maintenant parvenus, c'est-à-dire que nous sommes placés devant la perspective de la destruction complète de la civilisation si, grâce à une réaction immédiate et hardie, les gouvernements les plus directement intéressés et responsables ne parviennent à conclure un accord dans ce domaine.

Il ne sera pas, à mon sens, inutile - sans vouloir d'ailleurs minimiser aucunement la valeur de l'offre du Président Eisenhower, ni l'importance de la résolution qui nous est présentée - d'indiquer quel est le véritable rôle de l'organisme international que l'on se propose de créer. A cet égard, certaines réflexions me paraissent d'autant plus utiles qu'il n'est pas douteux que chez nombre de gens s'est créée l'impression que cet organisme résoudra rapidement et dans son ensemble le problème de l'approvisionnement en matières atomiques à des fins pacifiques, surtout pour les pays insuffisamment développés. M. Lodge, dans son exposé si éloquent et si intéressant, de même que Sir Pierson Dixon et MM. Martin et Moch, qui ont de la réalité une exacte connaissance, n'ont pas manqué de tempérer certains enthousiasmes déplacés ou démesurés. Ils ont réduit à ses véritables dimensions le plan d'action de l'organisme international et ont fait le point de l'état actuel du développement de l'énergie atomique utilisée à des fins pacifiques.

En ce qui concerne la production de courant électrique tiré de l'énergie atomique, on nous a dit que ce problème n'était pas encore résolu sur le plan pratique. M. Moch ajoutait à cet égard :

"Mais, même si se confirmait le caractère concurrentiel de l'énergie atomique, il n'en demeurerait pas moins que le passage de l'ère classique à l'ère atomique sera progressif et long". (A/C.1/PV.708, page 26)

A l'exception de M. Vychinsky qui s'est montré plus optimiste quant aux possibilités immédiates de production d'énergie électrique à partir de matériaux atomiques, tous les orateurs qui nous ont fait des exposés techniques ont été d'accord pour estimer que, pour des motifs d'ordre financier comme pour des raisons d'ordre scientifique, ce problème de la production d'énergie électrique n'était pas encore résolu et pourrait demander un certain temps qui se mesurerait en dizaine d'années.

Nous espérons sincèrement qu'ils se sont trompés, et que l'esprit inventif de l'homme dont parlait le président Eisenhower dans son discours, nous fera sauter les étapes et permettra à l'application pacifique de l'énergie atomique de suivre le rythme accéléré de ses applications militaires.

Nous avons noté avec une profonde satisfaction les progrès importants accomplis grâce aux isotopes radioactifs, et je dirai avec quelle sympathie nous voyons l'oeuvre des savants canadiens qui ont réussi à créer l'unique bombe, à savoir la bombe au cobalt, qui a fait naître l'espoir et non la crainte dans le coeur des victimes du cancer. Il suffit de rappeler que cette maladie, après les troubles cardio-vasculaires, demeure la cause la plus importante des décès, dans le monde entier pour voir l'importance considérable qu'offre à l'humanité l'utilisation répandue du radium et de la bombe de cobalt aussi bien dans le diagnostic que dans le traitement de ce fléau universel.

Il y a lieu d'ajouter encore l'efficacité de l'emploi de l'isotope radioactif dans le diagnostic et le traitement d'autres maladies et, de façon plus générale, dans les recherches d'ordre médical.

Il est évident que même les auteurs du projet de résolution ne se font pas encore une idée nette des limites dans lesquelles l'organisme international que l'on se propose de créer doit évoluer. Cette lacune est compréhensible, car il s'agit d'une idée qui n'a pas encore pris forme concrète, faute de maturité.

Il convient également de ramener les proportions de l'organisme international aux objectifs essentiels qui ont inspiré ceux des pays qui en ont proposé la création. Il n'est pas question de créer une usine centrale pour répartir l'énergie atomique destinée à des fins pacifiques dans les proportions voulues par celles des nations dont l'effort atomique est nul ou peu développé. Sans vouloir sous-estimer les éléments d'appréciation contenus dans les exposés de caractère technique que nous avons entendus, ma délégation estime que le cadre qui nous permettra le mieux de définir les premiers objectifs de cette agence internationale se trouvent dans le schéma esquissé par Sir Pierson Dixon lorsqu'il nous a dit que les conditions essentielles de tout projet d'utilisation de l'énergie atomique étaient les suivantes :

1. La possession des connaissances scientifiques fondamentales et un personnel adéquat de savants;
2. L'équipement expérimental nécessaire pour se familiariser avec les problèmes techniques et économiques qu'implique cette industrie, par exemple les réacteurs expérimentaux;
3. Les matières nécessaires, c'est-à-dire non seulement la matière fissile, mais aussi les autres matières spéciales requises pour la construction des réacteurs;
4. Les unités productrices d'énergie elles-mêmes et, ce qui n'est pas moins important, les moyens économiques et technique de les faire fonctionner effectivement.

"Il importe de comprendre que la dernière phase, notre but ultime, ne peut être atteinte qu'après avoir passé par les trois premières phases et dans l'ordre où je les ai énumérées."

A ce point, le représentant du Royaume-Uni a défini la mission de l'agence internationale qui pourrait aider ses membres à atteindre cette phase ultime, à savoir le stade de la construction d'unités de production de l'énergie atomique. Sir Pierson Dixon indique ce qui suit :

"Il est évident que l'institution ne peut pas par elle-même fournir à tous la connaissance scientifique de base, étant donné que le besoin en est pratiquement illimité. Mais elle peut faire beaucoup pour que ceux qui en ont le plus besoin disposent des facilités nécessaires en vue de l'obtenir. Si elle ne peut pas créer ses propres écoles ou fournir elle-même les professeurs et démonstrateurs, l'institution peut organiser des cours de formation dans un certain nombre de pays membres; elle peut prévoir la fourniture de l'équipement complexe de laboratoire par exemple, des accélérateurs nécessaires aux recherches nucléaires; elle peut prévoir des bourses, la diffusion de la documentation disponible, des bibliothèques; de façon générale, elle peut veiller à ce que les pays membres qui en ont le plus besoin reçoivent le maximum de facilités."

Ce projet paraît revêtir un caractère didactique. Il conviendrait d'éviter de donner à l'agence internationale le rôle d'une université. Il faut tenir compte du fait que le problème essentiel à résoudre dans l'application à des fins pacifiques de l'énergie atomique, est la production d'énergie électrique et ce, grâce aux réacteurs. Sur ce point, les précisions données par M. Cabot Lodge sont particulièrement intéressantes. Il nous a parlé des réacteurs nucléaires indispensables pour produire la majeure partie des isotopes radioactifs ainsi que leur application en médecine, en agriculture et dans bien d'autres domaines encore. La construction de petits réacteurs expérimentaux qui peuvent être fabriqués en moins d'un an et dont le prix n'atteint pas 500.000 dollars, doit être l'objectif initial de l'agence internationale et ce sera certainement là la forme d'assistance qu'un grand nombre de pays attendent puisque ce sont les réacteurs, ainsi que l'a expliqué en détail M. Cabot Lodge qui permettront d'accélérer les recherches et les applications pratiques de l'isotope.

Il est évident que l'agence internationale appliquera le principe qui veut que sur le plan scientifique la collaboration internationale est un facteur d'accélération du processus des découvertes ainsi que de leur perfectionnement. D'autre part, il y a, à la base de cet organisme international, une idée généreuse de la part de ceux qui disposent de moyens économiques en même temps que de moyens financiers et qui, pour deux raisons aussi sérieuses l'une que l'autre, cherchent à éviter à d'autres, d'une part les efforts déjà accomplis, et d'autre part, des dépenses coûteuses à la fois en argent et en labour. J'ajouterai qu'en cette matière et comme le faisait remarquer à juste titre M. Moch lorsqu'il constatait les différences qui existent entre la capacité des pays industriels et les autres : de la sorte, on pourrait trouver la voie la meilleure pour faciliter un développement aussi rapide que possible des pays que j'appellerai non industrialisés, pour faire plaisir au représentant du Pérou.

Il faut reconnaître ici l'ampleur, la générosité des offres faites par M. Cabot Lodge au nom du Gouvernement des Etats-Unis, offres que M. Jackson a rappelées ce matin. Ces offres sont importantes et généreuses non seulement en ce qui concerne la création et le fonctionnement de l'agence internationale que l'on se propose de créer, mais également pour les perspectives qui nous sont

ouvertes dès la période préparatoire à savoir l'école où des étudiants d'autres pays pourront venir se former et se familiariser avec les moyens et les méthodes qui permettront d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques. En outre, selon la proposition des Etats-Unis, des médecins et des chirurgiens seront invités à venir visiter des hôpitaux américains et participer aux travaux de recherches qui s'y poursuivent. La lutte contre le cancer revêt une importance infinie et c'est pourquoi cette invitation est la bienvenue. De plus, les Etats-Unis sont prêts à mettre à la disposition des savants et des étudiants de l'étranger des bibliothèques ainsi que tout un matériel bibliographique. Ce sont là des gestes qui provoquent une reconnaissance chaleureuse de la part de ceux qui en profiteront, et nous tenons à exprimer les mêmes sentiments à l'égard du Royaume-Uni et de la France qui nous ont, eux aussi, fait des offres du même genre, dans la mesure de leurs possibilités.

Permettez-moi maintenant d'examiner les problèmes soulevés par la constitution de cet organisme international. Je me propose d'ailleurs d'être très bref. Je suis obligé de dire qu'à notre avis les méthodes choisies ne sont peut-être pas les mieux adaptées aux objectifs recherchés ni aux sentiments démocratiques qui doivent être à la base des décisions internationales. Aucune des explications qui ont été données ne m'a convaincu qu'il n'eût pas été préférable de convoquer immédiatement une conférence internationale pour discuter en commun et démocratiquement de la création de cet organisme. Nous comprenons bien, comme l'a dit le représentant du Canada, que toute initiative doit partir d'un pays ou d'un groupe de pays, mais cela ne signifie pas que l'on ne puisse recourir au procédé de la conférence internationale lorsqu'il s'agit de donner forme concrète à une idée émise.

Il n'est pas indiqué de constituer une institution - ne serait-ce qu'en principe - et de n'appeler qu'ensuite, lorsque cette oeuvre sera plus ou moins accomplie, les différents pays à discuter isolément, de façon presque bilatérale, de leur adhésion au traité ou à la convention.

Le Secrétaire général des Nations Unies nous a, cet après-midi, fait distribuer un résumé des études auxquelles s'est livré le Secrétariat sur les questions juridiques et d'ordre statutaire relatives aux organismes placés dans le cadre des Nations Unies. Le Chapitre III de ce document examine la création d'institutions par traité et l'établissement de relations entre ces institutions et l'Organisation des Nations Unies. Il est indiqué, dans l'article 31, que :

"D'après les pratiques en vigueur, on pourrait suivre diverses méthodes pour négocier et rédiger un traité créant une agence internationale, que ce soit sous la forme d'une institution spécialisée ou sous la forme d'un 'organe spécial'. On examinera ci-après les méthodes fondamentales suivantes:

- "a) Rédaction ou approbation du traité par l'Assemblée générale;
- "b) Rédaction du traité par une conférence intergouvernementale convoquée par l'Assemblée générale (ou par le Conseil économique et social);
- "c) Rédaction du traité par une conférence intergouvernementale convoquée par les Etats qui en prennent l'initiative sans intervention préalable de l'Organisation des Nations Unies."

La délégation de l'Argentine estime que l'une quelconque de ces trois méthodes eût été préférable, plus indiquée, plus sympathique - si j'ose m'exprimer ainsi - pour résoudre le problème de la constitution d'un organisme international chargé de traiter de l'application pacifique de l'énergie atomique.

J'en viens maintenant à la conférence scientifique. Ma délégation approuve entièrement cette idée. Comme l'ont expliqué en détail MM. Lodge et Martin, il est évident que cette conférence doit être avant tout un important congrès scientifique réunissant tous les savants du monde pour traiter de tous les aspects pacifiques de l'énergie atomique. Nous pensons qu'il serait intéressant d'élargir le programme de la conférence pour la faire porter sur l'étude de tous les procédés énergétiques, en particulier de ceux que M. Moch a qualifiés de "paraclassiques" et dont l'emploi ne peut être passé sous silence dans cette étape que le représentant de la France qualifiait d'intermédiaire entre l'ère classique et l'ère atomique.

Il conviendrait aussi de donner une forme concrète au programme de la conférence, comme l'a demandé cet après-midi le représentant de la Norvège.

Ma délégation espère vivement que le projet de résolution actuellement à l'étude pourra faire l'objet d'une approbation unanime. Il serait encourageant de s'associer à un texte susceptible de recueillir l'approbation de tous les Etats Membres des Nations Unies. Nous ne savions pas, jusqu'à ce matin, que la délégation soviétique avait présenté un certain nombre d'amendements, et c'est M. Vychinsky qui nous l'a appris. Le représentant des Etats-Unis a promis une réponse de son Gouvernement aujourd'hui même en ce qui concerne ces amendements. Si j'avais eu connaissance de ces amendements, ils m'auraient sans doute affermi dans la conviction qu'il existe une possibilité de parvenir à une décision unanime, ou alors j'aurais été amené à rectifier cette partie de mon exposé. Mais nous ne pensons pas qu'il soit très difficile, en définitive, de se mettre d'accord sur un texte commun. En effet, les hommes d'Etat des grandes Puissances expriment constamment leur volonté pacifique. Ainsi que nous l'avons relevé devant l'Assemblée générale, en dépit de l'inquiétude qui règne dans les esprits, on peut noter une amélioration incontestable des rapports entre les grandes Puissances. Leur position, avons-nous remarqué, n'est plus aussi rigide à l'égard des problèmes de l'interdiction de l'arme atomique et des armes de destruction

massive ainsi que du désarmement. Un rapprochement des points de vues est évident. Ce jugement s'est d'ailleurs trouvé confirmé au cours des discussions sur le désarmement, et surtout par l'adoption de la résolution sur le désarmement qui jette les bases de la rédaction d'un traité international pour la réduction des armements et l'interdiction des armes atomiques, thermo-nucléaires et des autres engins de destruction massive. A la suite de l'adoption de cette résolution, le problème de la non-utilisation des armes atomiques n'a plus place dans notre discussion actuelle, et nous ne devons nous occuper maintenant que de la question de l'emploi de l'énergie atomique à des fins humanitaires et pour le progrès de la civilisation.

Le Président Eisenhower, Sir Winston Churchill et les autres hommes d'Etat et diplomates qui, pour une raison ou l'autre, ont exprimé des opinions en cette matière, ont dit qu'ils espéraient pouvoir compter sur l'Union soviétique dans l'élaboration des plans grâce auxquels l'emploi pacifique de l'énergie atomique pourrait être accéléré. Tous ont ainsi reconnu l'importance extrême, pour la paix internationale et pour la réussite des opérations entreprises, de la participation de l'Union soviétique aux travaux de l'organisme international envisagé. Cet espoir, nous l'espérons, ne sera pas déçu. L'Union soviétique n'a pas maintenu sa position intransigeante en ce qui concerne la priorité d'un accord sur l'interdiction d'utiliser l'arme atomique dans la question du désarmement. Ainsi a disparu du même coup une objection fondamentale qui aurait empêché la conclusion d'un accord en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Si on étudie le caractère et la portée de l'organe international envisagé ainsi que les principes fondamentaux sur lesquels il reposerait, on se rend compte immédiatement qu'il n'existe aucune raison de craindre que cet organisme risque d'accroître le développement des armes atomiques. Les paroles qu'a prononcées cet après-midi le représentant des Etats-Unis l'ont confirmé. Le développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques pourrait-il contribuer à augmenter la puissance destructrice de l'énergie atomique ? Je ne pense pas, pour ma part, qu'un organisme international puisse, par ses travaux, provoquer un résultat aussi fâcheux. Par contre, ce but pourrait être atteint par des

pays poursuivant des recherches individuelles sur le développement pacifique de l'énergie atomique et qui ne se sont pas engagés à mettre un terme à ces recherches. Si donc un danger de cette nature existe, il ne peut être le fait de l'activité d'un organisme international qui, tel qu'il nous est proposé, aura tous les caractères d'un organisme expérimental. Pour les mêmes raisons, nous ne voyons pas les rapports qui pourraient exister entre les plans élaborés par l'organisme international, d'une part, et le problème de la sécurité et de la paix exigeant l'intervention du Conseil de sécurité et pouvant provoquer l'utilisation du veto.

Les auteurs du projet visant à la création de cet organisme international n'ont, à aucun moment, voulu soustraire cet organisme à la compétence des Nations Unies. Peut-être ont-ils tenté de lui faire parer le danger de paralysie que pourrait provoquer l'intervention du Conseil de sécurité, mais si l'on tient compte du fait que les fonctions du Conseil consistent essentiellement à intervenir dans des questions susceptibles d'affecter la paix et la sécurité internationales, on comprend mal comment l'activité de cet organisme international de recherche pourrait créer une situation de cette nature. Cet organisme ne va pas exiger que le Royaume-Uni cesse, par exemple, de souscrire à des conventions spéciales qui lui permettent d'aider les pays du Commonwealth. La création d'un organisme international n'empêchera pas les autres pays d'entretenir des consultations bilatérales leur permettant de venir directement en aide à certains Etats, au point de vue économique, par exemple, afin que ceux-ci développent l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie atomique, surtout s'ils n'ont pas encore atteint le même degré de développement que le pays fournisseur.

Enfin, ni dans le discours de M. Lodge, ni dans les discours des autres co-auteurs du projet de résolution, ni dans le discours de M. Vychinsky - qui a formulé certaines objections - nous n'avons trouvé d'éléments qui puissent constituer des obstacles infranchissables à un accord. M. Vychinsky l'a répété expressément dans sa brève intervention de ce matin. Les objections initiales de M. Vychinsky, selon lesquelles tout programme relatif à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique devait être conditionné par une décision sur l'interdiction de l'utilisation militaire de l'énergie atomique, n'apparaissent plus comme irréductibles. Toutes les discussions semblent porter, quant au fond, sur l'ampleur de l'action de cet organe international destiné à favoriser l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Si le problème est posé dans ces termes - qui me semblent être les véritables termes du problème - même sans connaître le texte des amendements qui nous ont été annoncés, on a peine à croire qu'il ne sera pas possible de s'entendre sur une solution qui permettrait de satisfaire l'aspiration générale de voir la Commission, puis l'Assemblée, adopter à l'unanimité le projet de résolution. Le problème sur le désarmement paraissait difficile. On a tout de même réussi à s'entendre. Par conséquent, si l'on apprécie les paroles à leur juste valeur et si on laisse de côté les reproches adressés pour justifier telle ou telle attitude, il semble se manifester une louable orientation vers l'adoption unanime d'un projet de résolution qui, quelle que soit son importance pour l'avenir, représenterait dès à présent un heureux pas sur le sentier de la paix. Cette marque de bonne volonté réciproque est prometteuse d'une solution prochaine et plus vaste.

M. de la COLINA (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation n'avait pas, jusqu'à présent, pris part à la discussion générale. Elle estimait, en effet, étant donné l'importance du sujet, qu'il était préférable d'entendre d'abord les délégations des pays qui, comme titres de gloire de leur science en cette matière, exhibent le capital de leurs connaissances scientifiques, la richesse et la variété de leurs expériences techniques et l'immensité de leurs ressources technologiques. Ce sont, d'autre part, ces mêmes pays qui, dans les recherches sur l'atome, ont assumé immédiatement la responsabilité inéluctable d'employer cette découverte, prometteuse et terrifiante à la fois, dans l'intérêt du genre humain.

Toutefois, le rôle joué par les petits pays ne doit pas être sous-estimé. C'est ce qu'ont démontré aujourd'hui avec tant d'éloquence les représentants d'Israël, de la Norvège et de l'Argentine dont les excellents discours auront été très importants. Je note avec satisfaction sur combien de points leurs idées sont conformes aux nôtres. D'autres délégués doivent également être félicités pour avoir fait des suggestions fort intéressantes, même si leur pays n'est pas au premier plan de la recherche atomique.

Pour un pays comme le Mexique, dont le développement industriel croissant remonte à quelques années seulement, il n'est guère facile d'apporter à ce débat une contribution importante. Mais il ne faudrait pas en conclure que les savants de mon pays se désintéressent de ce genre de recherches. Un groupe d'hommes de science - peu nombreux encore, mais fort doués - se consacre avec enthousiasme et opiniâtreté à la physique nucléaire, dans les laboratoires de l'Université nationale de Mexico. Ces savants disposent, entre autres appareils, d'un désintégrateur atomique dont le générateur électrostatique, du type inventé par M. Van de Graaff, développe plusieurs millions de volts. On peut affirmer, par conséquent, que les éléments de la recherche nucléaire dont commence à disposer le Mexique à l'heure actuelle, même s'ils sont modestes du fait de nos ressources limitées, permettent néanmoins de procéder à des études intéressantes sur le plan technique et sur le plan pratique. D'autre part, à la suite des recherches qui sont poussées activement, il n'est nullement improbable de découvrir, parmi les diverses ressources minérales cachées dans le sous-sol mexicain, des gisements importants d'uranium.

De la discussion qui vient de se dérouler, on peut déduire qu'en dépit des obstacles considérables rencontrés lorsqu'on s'efforce de transformer l'énergie nucléaire pour l'utiliser à des fins pacifiques il n'est pas audacieux de prévoir que, d'ici quelques années, on pourra employer cette nouvelle source d'énergie avec une facilité relative et sans placements de fonds démesurés. En d'autres termes, nous nous trouvons à l'aube d'une transformation industrielle plus radicale que celle qui s'est produite vers la fin du dix-huitième siècle. Pour les régions peu développées du monde - en particulier pour celles qui ne possèdent ni charbon, ni pétrole, ni ressources hydrauliques importantes - la découverte et l'utilisation de l'énergie prodigieuse que recèle l'atome auront

des conséquences extrêmement vastes puisque, grâce à cette énergie, ces pays pourront élever leur niveau de vie avec une rapidité exceptionnelle.

C'est pourquoi ma délégation a retenu avec un plaisir particulier la suggestion altruiste faite par l'éminent représentant de la France, M. Jules Moch, selon laquelle les grandes nations qui disposent de réacteurs devraient, dès à présent, orienter leurs travaux de façon à donner la préférence aux pays non industrialisés et commencer à élaborer des plans tendant à placer une bonne partie de leur capital nucléaire dans ces régions.

Le rideau de silence qui a dissimulé les extraordinaires progrès accomplis dans ce domaine semble se lever, la collaboration scientifique entre les Etats paraît se rétablir une base rationnelle et démocratique : ainsi, on verra s'ouvrir toute grandes les portes pour la libre recherche et l'accélération de l'oeuvre créatrice de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Mon Gouvernement se réserve le droit de présenter, le moment venu, les observations nécessaires sur la convention qui est en cours de négociation et qui servira de base à la création de l'organisme spécialisé dont l'établissement est envisagé dans le projet de résolution. Mais, dès à présent, il me semble utile d'indiquer notre désir de voir les liens entre cet organisme international et les Nations Unies aussi étroits que le permettent la nature même du problème et les conditions de l'entreprise qui a été esquissée ici.

Ainsi, ma délégation estime qu'il conviendra, le plus tôt possible, d'entamer des conversations avec les Ministères des affaires étrangères des Etats Membres - et également avec ceux d'autres pays qui n'appartiennent pas encore à notre Organisation - afin de les tenir au courant et de les consulter.

Ma délégation étudiera avec le plus grand soin le rapport fort documenté qui vient de nous être présenté par le Secrétaire général à qui je me permets d'adresser ici mes remerciements.

En ce qui concerne la conférence technique que l'on envisage de convoquer, nous estimons qu'il conviendrait de s'attacher tout particulièrement aux mesures qui tendraient à fournir aux hommes de science originaires de pays peu développés industriellement les moyens d'expliquer en détail les besoins de leurs pays, afin d'engager un fructueux échange de vues entre ceux qui possèdent déjà l'énergie nucléaire et ceux qui en ont le plus besoin pour leur développement pacifique.

Dans le cours de son évolution millénaire, l'homme semble être arrivé à la croisée des chemins. D'un côté, s'ouvre sous ses pas un abîme où bouillonnent les passions déchaînées; de l'autre côté, apparaissent des horizons magnifiques où l'on entrevoit le travail créateur et la paix lumineuse des hauteurs. Saurons-nous escalader le sentier qui mène aux cimes du bien-être et de l'entente amicale ? Ou roulerons-nous dans le précipice de nos ambitions sataniques ? Tel est le dilemme que l'énergie atomique présente à l'humanité.

M. de la Colina (Mexique)

Pour terminer, qu'il me soit permis d'exprimer les remerciements de ma délégation aux gouvernements qui ont pris l'initiative de présenter les propositions que nous examinons. En particulier, nous remercions leur auteur initial, le Président des Etats-Unis, qui, dans une séance historique de l'Assemblée générale, a exposé, pour la première fois, le plan qui nous est maintenant présenté avec quelques modifications.

Nous tenons également à marquer toute notre gratitude à M. Lodge pour les importantes précisions qu'il nous a données, tant dans son discours d'il y a quelques jours que dans son exposé de cet après-midi.

Nous espérons que la délégation de l'Union soviétique, dont la contribution au succès de ce programme serait d'un intérêt décisif, agira ici comme elle l'a fait dans le cas du projet de résolution relatif au désarmement. En d'autres termes, nous espérons qu'elle pourra participer activement à cette oeuvre de coopération internationale féconde et généreuse.

Le PRESIDENT : Lorsque nous avons décidé de clore la liste des orateurs et, conformément à la suggestion du représentant de la Grèce, de demander à tous les orateurs d'être prêts à parler quand viendrait leur tour de parole, selon l'ordre d'inscription, je crois qu'il était bien entendu que ce devait être dès le lendemain de la clôture de la liste. Autrement, s'il avait eu à parler cet après-midi, aucun délégué ne se serait inscrit. Aussi ai-je déclaré à ceux qui se sont fait inscrire, que nous appliquerions la règle suggérée par le représentant de la Grèce et approuvée par la Commission dès demain matin, à moins que d'autres orateurs ne veuillent intervenir aujourd'hui. Toutefois, la liste de ceux qui voulaient prendre la parole aujourd'hui s'arrêtait au représentant du Mexique.

M. Finn MOE (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Bien que j'aie déjà longuement parlé au début de l'après-midi, je voudrais, avec l'autorisation du Président, déclarer que ma délégation estime que cette séance ne devrait pas se terminer sans qu'il soit pris note de l'extraordinaire déclaration faite aujourd'hui par M. Lodge à la fin de son discours.

M. Moe (Norvège)

C'est la première fois qu'une quantité aussi importante de matières fissiles est mise à la disposition du monde. Cette quantité, me dit-on, est égale à celle nécessaire pour produire dix bombes atomiques, c'est-à-dire que, à la suite de cette décision d'une si haute importance, cette quantité de matières fissiles sera utilisée à des fins pacifiques.

Je suis certain que, comme moi, tous les membres de cette Commission seront heureux et reconnaissants de cette initiative. C'est non seulement un geste généreux, mais encore il montre à quel point la coopération internationale dans ce domaine peut être encourageante et jusqu'où nous pouvons aller, sur une base purement volontaire, dans la voie de cette coopération pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Ma délégation est encouragée par la décision du Gouvernement américain et elle espère que l'exemple sera suivi par d'autres pays, afin que nous puissions tous progresser dans le domaine de la coopération internationale.

Ma délégation a tenu à présenter ces brèves observations avant la fin de la présente séance.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Une erreur s'est glissée dans la liste des orateurs dont j'ai donné lecture ce matin. Je voudrais donc donner maintenant la liste exacte: Royaume-Uni, Tchécoslovaquie, Bolivie, Liban, RSS d'Ukraine, Birmanie, Paraguay, RSS de Biélorussie, République Dominicaine, Panama, Pologne, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Union soviétique.

M. MIR KHAN (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais, avant la fin de cette séance, souligner l'importante déclaration qui a été faite, il y a quelques instants, par le représentant des Etats-Unis.

Au cours de la discussion générale, j'avais déclaré que ma délégation craignait que n'existe pas, au sein de l'Agence que l'on se propose de créer pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, cette communauté nécessaire entre les pays fournisseurs et les pays bénéficiaires. Après avoir entendu la déclaration de M. Lodge, je constate que les bénéficiaires du programme seront représentés de façon adéquate au sein de l'organisme directeur de l'Agence. C'est donc avec une grande satisfaction que nous notons que cette

M. Mir Khan (Pakistan)

idée avait déjà été envisagée par le représentant des Etats-Unis et les autres auteurs du projet de résolution.

Le PRÉSIDENT : Deux délégués ont déjà manifesté leur intérêt pour la déclaration du représentant des Etats-Unis. Plusieurs autres demandent maintenant la parole. Je ne crois pas qu'il soit possible d'entendre à nouveau cinquante ou soixante déclarations sur la même question, cet après-midi. Si la Commission est d'accord, je crois que nous pouvons considérer que l'intérêt qui a été manifesté par deux de ses membres est, au fond, celui que nous éprouvons tous. C'est là un point très intéressant. Bien entendu, s'il y a quelque question controversée, je suis prêt à donner la parole à qui la demandera. Toutefois, je ne pense pas qu'il serait justifiable d'avoir, cet après-midi, vingt ou trente déclarations sur le même point, étant donné surtout que la liste des orateurs est déjà close.

S'il n'y a pas d'objection, je propose de lever maintenant la séance pour nous réunir à nouveau demain matin, à 10 heures 30.

La séance est levée à 17 heures 10.